

## **RAPPORT MORAL - Assemblée générale ordinaire – 5/10/2011**

### **Remerciements**

À la Municipalité de Mer pour la mise à disposition d'un local et comme pour toutes les associations méroises la possibilité de faire des photocopies, l'association fournissant le papier ; cette année nous avons fait 1941 copies, essentiellement pour les contrats.

### **Relations avec les producteurs**

Comme indiqué l'an dernier, Nathalie Asselin, Nathisserie, et ses biscuits à la fois bio et délicieux, est maintenant une productrice régulière de notre AMAP. Compte tenu de son éloignement, elle vient tous les deux mois et, sur sa demande argumentée, le dernier jeudi.

Rappelons que, au départ en accord avec les AMAP Echo'Terre de Seur et Solenbio de Romorantin, nous avons décidé de soutenir Christel Djedaini dans sa conversion à l'AB. Depuis Beaugency s'est joint à ce groupe et Solenbio s'est retiré, provisoirement peut-être...

Valérie, Amédée et moi avons fait le bilan de l'année avec Christel le 21 juillet. Nous avons constaté que chaque partie assurait les missions qui sont prévues par la convention. Christel nous a informés des grosses difficultés financières auxquelles elle se heurte.

Actuellement, son compte bancaire est bloqué et l'ADDEAR-41 doit faire le point avec elle, entre autres pour savoir si une aide des AMAP serait utile et efficace. L'ADDEAR-41 nous contactera après ce rendez-vous.

Le CA vous propose de continuer à soutenir Christel et donc de renouveler la convention avec elle.

Le CA a organisé une réunion de travail avec les maraîchers le 3 mars. Elle avait été précédée d'un questionnaire sur la distribution des légumes. Nous n'avons reçu que quelques réponses : les adhérents qui ont répondu, sont globalement satisfaits, reconnaissent les difficultés du maraîchage en hiver, trouvent certains légumes trop gros (betteraves), apprécient la gentillesse des maraîchers.

Un compte rendu, relatant notamment les difficultés de production, a été diffusé.

Comme cela était prévu dans le rapport moral de l'an dernier, le CA a revu la question des distributions mensuelles le dernier jeudi du mois : nous avons essayé de répartir ces distributions entre le 3<sup>ème</sup> et le dernier ; la règle est appliquée avec souplesse pour tenir compte des contraintes des producteurs. Pour les viticulteurs, nous avons doublé la fréquence de leur venue pour qu'ils puissent être présents une fois par an.

Sylvain Suquet a tenu à rencontrer l'ensemble du CA le 14 mars 2011 pour nous informer de son prochain départ du Loir-et-Cher. Nous continuerons à bénéficier de ses produits jusqu'en décembre 2011. D'ici là il nous faut soit mettre en place une solution pour continuer de travailler avec lui, soit trouver un autre apiculteur bio.

L'ensemble de nos producteurs a continué à donner pleine satisfaction par leurs produits et leur participation active et sympathique aux distributions.

À la suite des contrôles du service de la répression des fraudes de l'an dernier, le CA devait faire les vérifications nécessaires pour être en règle avec la législation.

Pour l'association, l'essentiel pour être en règle est le respect de la charte des AMAP, en particulier l'existence d'un contrat entre le consommateur et le producteur. C'est pourquoi nous avons établi un contrat avec chaque producteur.

Nous avons été confortés dans cette démarche par une rencontre organisée par l'ADDEAR-41 le 23 mars 2011 entre les AMAP du 41 (6 sur 10 étaient représentées) et la *Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations* (DDCSPP). Trois d'entre nous ont pu y participer (Yoann, Bruno, seul producteur présent, et moi-même).

En effet Madame Boisgard, chef du service Sécurité des produits et des prestations de service (SPPS) à la Sous-direction Protection des Populations, nous a précisé :

- ⇒ L'affichage des prix est obligatoire SAUF si ce prix figure sur le contrat, soit au détail pour chaque produit, soit global pour un panier ;
- ⇒ Si le produit n'est pas payé d'avance, il n'y a pas de problème quand le contrat le prévoit.

Amédée Hiault, représentant des producteurs, complètera ce chapitre en faisant un bilan de l'année écoulée.

### **Vie interne**

Le CA s'est réuni à cinq reprises. Vous vous souvenez que, depuis les débuts de l'association, nous ne tenons pas de réunions de bureau.

Nous continuons l'information des nouveaux adhérents chaque dernier jeudi du mois. Nous maintenons le blog [[terresdemer.canalblog.com](http://terresdemer.canalblog.com)] grâce à Sébastien Gagné. J'avais attiré votre attention l'an dernier sur la faible fréquentation de cette vitrine de notre association. Rien de tel cette année puisque le nombre de visites est passé d'une 60aine à plus de 990. Le CA a refondu notre règlement intérieur en concordance avec les statuts votés l'an dernier.

### **Animation**

Elsa et Yoann nous ont à nouveau régalié d'un vin chaud et ont innové avec des beignets de fleurs de faux-acacia.

Nous avons avec l'AMAP la Clé du sol de Romorantin fait une visite de la ferme GARNEAU le samedi 2 juillet. Quinze adhérents sont venus. Notre blog vous en montre des photos.

L'AMAP a participé à la « Semaine des familles », notamment en tenant un stand au Point information jeunesse de Mer le 11 mai, ce qui a permis de faire connaître le bio et notre association à beaucoup de parents et d'enfants.

### **Relations extérieures**

Le **Réseau des AMAP du Centre** est toujours en sommeil.

Comme adopté l'an dernier, l'AMAP a adhéré à l'association **Terre de liens Centre**. J'ai participé à l'assemblée générale ordinaire de 2011 ; elle s'est tenue en deux temps : le 9 avril le quorum n'a pas été atteint, elle a donc été reconvoquée le 7 mai. Au cours de cette deuxième AG, les différents rapports ont été adoptés et le tiers sortant du CA renouvelé à l'unanimité. Rappelons que TdL aide des porteurs de projet d'installation en milieu rural ou périurbain, non seulement dans les démarches mais aussi pour l'accès au foncier dans le respect d'un développement « *des modes de vie et des pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et la planète.* » Pour favoriser cet accès au foncier, l'association TdL acquiert des terres qu'elle met ensuite à disposition de porteurs de projet.

Le CA a décidé l'adhésion de l'AMAP à l'association **BioCentre**.

Décision logique à la suite de la confirmation statutaire de notre attachement à l'AB ; en effet, BioCentre est une association représentant les acteurs de la filière biologique dans la région Centre ; elle a pour mission de coordonner le développement de la filière biologique dans la région. Elle est composée de cinq collèges : les producteurs, les préparateurs (structures de transformation, stockage, conditionnement), les distributeurs, les consommateurs (associations de consommateurs, collectivités territoriales, restaurants collectifs, associations de protection de l'environnement), les institutionnels (organisations syndicales et syndicats agricoles ; chambres consulaires ; centres techniques, de recherche et de formation ; structures interprofessionnelles). Dans le collège consommateurs, il y a, à ce jour 5 AMAP et Terre de liens Centre, par exemple.

(Pour terminer, je voudrais faire un ...)

### **Rappel de quelques principes généraux d'une AMAP**

L'AMAP lie un groupe de consommateurs et un agriculteur local par un contrat dans lequel :

\*\*\* Chaque consommateur s'engage à acheter en début de saison une part de la production – c'est le panier - qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Ce panier est commandé pour plusieurs mois et payé d'avance, en général chaque mois. Il vient chercher son panier au jour et à l'heure dits.

Il est solidaire du producteur dans les aléas de la production.

\*\*\* Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité obtenus en particulier par une « *production (...) sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, ...* » (principe fondateur n°3 de la Charte des AMAP) et à les livrer au jour et à l'heure prévus.

Trois autres principes sont à mettre en exergue :

Le principe n° 10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs ;

principe renforcé par le n° 13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus dans le cadre de l'association par le producteur sans accord des consommateurs.

Enfin insistons sur le principe n° 16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production.

### **En conclusion**

Sur le plan des produits conformes à notre objet, il semble que notre association ait atteint un palier. Si vous avez connaissance de productions qui pourraient intéresser les adhérents, informez-en un administrateur. Nous comptons aussi sur vos suggestions et propositions pour améliorer notre fonctionnement.

Ainsi en matière d'animation, nous n'avons pas, comme c'était annoncé dans le rapport moral de l'an dernier, réuni la commission animation-information. C'est pourtant sur ce plan que nous pourrions progresser.

Je vous propose d'avoir un débat sur ce que vous attendez et ce que vous pourriez apporter en matière d'animation, de développement de la convivialité, d'information.

André Nivet